
Présents : Irène Badin, Patrick Benoiton, Serge Biessy, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Estelle Brogère, Nicole Chochina, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Sébastien Terrier, Bruno Toneghin.

Excusés : Maxime Durand pouvoir à Bruno Toneghin.

Secrétaire de séance : Serge Biessy.

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Urbanisme

Friche industrielle M. Langlois - Route de Mornas

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue de Maître Defradas pour les parcelles AM 206, 229, 260 sises 267 Route de Mornas, propriété de M. et Mme Claude Langlois.

Il rappelle que le terrain fait partie du périmètre d'étude sur la zone UA à l'entrée du village, instauré par le conseil municipal en séance du 9 juillet 2014.

Le projet des futurs acquéreurs consiste en la réhabilitation d'une partie des bâtiments pour la création de 5 logements.

Après discussion en commission d'urbanisme, Monsieur le maire informe que la municipalité ne va pas préempter pour ce bien. En effet, compte tenu des différents projets : « quartier du Luminaire » « logement pour seniors sur le quartier du Moulin ». La commune doit faire des choix dans les projets d'aménagement. L'EPORA ayant déjà fait l'acquisition du terrain de M. Franco (centre bourg) et le terrain des consorts Guillaud du Luminaire.

Nouveaux points

Attribution du marché de mise en conformité PMR et extension de la mairie

Le Maire expose :

Le projet de rénovation de mise en conformité PMR et extension de la mairie a fait l'objet d'un avis d'appel à la concurrence dans le journal d'annonces légales « LES AFFICHES de GRENOBLE et du DAUPHINÉ », envoyé à la publication le 1^{er} juillet 2016 sur la plateforme.

Compte-tenu du montant du marché, la procédure retenue est le marché à procédure adaptée.

A la suite de la consultation, ont été reçues 52 offres:

- Lot 1 – Démolition – VRD : 3 offres
- Lot 2 – Gros-œuvre : 4 offres
- Lot 3 – Etanchéité : 8 offres
- Lot 4 – Façades : 5 offres
- Lot 5 – Charpente – Couverture : 2 offres
- Lot 6 – Cloisons – Doublages – Faux-plafonds – Peintures : 9 offres
- Lot 7 – Carrelages – Faïences : 3 offres
- Lot 8 – Menuiseries intérieures et extérieures : 6 offres

- Lot 9 – Serrurerie : 3 offres
- Lot 10 – Plomberie – Chauffage – Ventilation : 5 offres
- Lot 11 – Electricité – Courant fort – Courant faible : 4 offres

Dans le respect de l'article 53 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres, en date du 5 août 2016, a classé les offres et choisi, en fonction des critères de sélection des offres et de leur pondération tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de consultation, à savoir notation du prix 40/100 et valeur technique 60/100.

LOT	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
1	SARL CARREY - LA TOUR DU PIN	37 745,25
2	SARL CHARVET - BIZONNES	180 180,00
3	STÉ ERIC - SAINT PRIEST	34 757,50
4	SARL KILINC - LA COTE SAINT ANDRE	41 919,68
5	SAS FRANCO - BOURGOIN JALLIEU	17 400,00
6	Eurl SYLVAIN - SAINT ANDRE LE GAZ	53 999,73
7	SAS SIAUX - CHONAS L'AMBALAN	32 840,38
8	SARL ETS RIBEAUD - CHARAVINES	59 577,79
9	SAS META - ECHIROLLES	14 639,46
10	SARL CHATTE - MONTELLIER	45 000,00
11	M.E.G. - SAINTE BLANDINE	40 000,00
	MONTANT TOTAL H.T. (options comprises)	558 059,79

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la proposition de la commission d'appel d'offres,
- **D'AUTORISER** le Maire ou en cas d'empêchement l'adjoint aux travaux à signer, au nom de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Abstention : 0
Pour : 19 (dont 1 pouvoir)
contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité

Compte-rendu des adjoints

M. Jean-Pierre LOVET – Affaires scolaires et extra-scolaires, voirie, environnement

Affaires Scolaires

- L'inspection d'académie a désigné Mme Christelle Perron pour remplacer Mme Fourneron (en congés formation) sur le poste de Direction du groupe scolaire.
- Effectifs stables par rapport à 2015-2016 : environ 250 élèves, aucune fermeture de classe envisagée.
- Installation d'un vidéoprojecteur interactif dans la salle de la garderie pour les enfants des classes maternelles.
- Installation de meubles de cuisine, d'un nouvel évier et d'un four en maternelle par les services techniques pour un montant total de 1 521 €.
- Remplacement des bureaux de la classe de CM2

Caisse des écoles

Remplacement de Christine Biessy par Mme Doriane Rolland à la cantine à partir de la nouvelle année scolaire 2016-2017.

Personnel

Remplacement des heures de ménage de Mme Laurence Gallois pendant sa mise à disposition de la commune de Chabons par un contrat aidé, pris en charge de l'État à hauteur de 85 %. La personne retenue, M. Alain Gobetti doit débiter le 19 septembre, pour un temps incomplet de 24 heures hebdomadaires.

Travaux de Voirie

L'entreprise Eiffage a réalisé les emplois.
Les travaux de l'Épinay débuteront début octobre.

Gens du voyage

290 € ont été versés par les gens du voyage pour dédommager la commune des frais engagés pour leur installation sur le stade de Saint Victor de Cessieu.

Éclairage public

La commission travaillera sur les heures de coupure nocturne. Certaines lampes qui ne sont pas utiles en terme de sécurité seront éventuellement supprimées, pour diminuer le nombre d'abonnement.

Accessibilité des personnes à mobilité réduite – maison de santé

Jean-Pierre Lovet a contacté la SEMCODA pour leur signaler le problème d'accès au local poubelle par les personnes à mobilité réduite. On peut relever notamment que les portes d'entrée sont lourdes et que l'espace est insuffisant pour permettre à un fauteuil roulant de tourner.

En revanche, il n'y a pas de problème pour aller chez les dentistes, c'est le SAS des médecins qui pose problème.

Mme Evelyne Martinon propose de faire un courrier à la SEMCODA, pour les informer du problème. Jean-Charles Gallet précise que la commune est en attente de la liste des problèmes recensés par les praticiens que doit faire parvenir le Dr Bonnet.

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

La pompe qui sert à pomper l'eau dans la rivière et arroser le stade a été changée durant l'été.

Mme Martine GAUTHIER – Affaires sociales, logement

- Don fait au CCAS de 100 € à l'occasion d'un mariage.
- Aide alimentaire donnée à une personne seule sur Saint Victor de Cessieu durant l'été

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

- Nouveau format du bulletin municipal validé par l'ensemble du conseil.
- Secteur à affiner avant la prochaine distribution.
- Panneau lumineux : une intervention a été faite par l'entreprise Charvet récemment pour régler un dysfonctionnement.

M. Patrick BENOITON – Vie associative et animations

- Vendredi 2 septembre : don du sang
- Samedi 3 et dimanche 4 septembre : exposition d'oiseaux exotiques
- 11 septembre : fête de l'association Bandanna au château de Vallin.
- Nouvelle association sur la commune : « Bambakapera » cours de capoiéra à la salle saint Roch.

Questions diverses

Evelyne Martinon :

- Fait part de problèmes de squat des jeunes, Route de Vaux que lui a fait remonter l'esthéticienne. Une information sera faite à la gendarmerie sur ce point, toutefois Mme Céline Boiron doit également appeler de son côté quand cela s'avère nécessaire.
- Problème de chaleur dans les salles d'attente de la Maison de santé. Nicole Chochina répond que la climatisation a été refusée par les médecins, lors de la conception du projet.

Evelyne Martinon donne lecture du courrier de M. Franco :

- Pourquoi les subventions aux associations ne sont pas affichées comme dans les autres communes ? Réponse le montant des subventions fait l'objet d'une délibération qui fait l'objet d'une publicité (affichage en mairie et insertion sur le site de la commune).
- Quel est le montant de la subvention du basket, par rapport à la suppression de la section foot. La subvention à la vedette n'a pas encore été versée, le montant sera diminué pour tenir compte de la baisse du nombre d'adhérents concernés.
- Qui paye l'entretien de la pelouse du stade et les bâtiments ? L'entretien est financé par la commune et réalisé par les services techniques.
- Problème de buvette, Jean-Charles Gallet répond que le FCVH a accepté de redonner la priorité aux manifestations. Les personnes qui loueront la Garine pourront donc profiter des installations de la buvette.

Edwige Gonin demande si les anciens vestiaires sont réservés au foot du FCVH. Effectivement, les membres du FCVH sont les seuls utilisateurs, il est précisé qu'ils assurent le nettoyage des locaux.

Estelle Brogère souhaiterait que la commune soit vigilante sur le phénomène des « Pokémon go ».

Fin de séance à 22h10.